



COMMUNE DE VALBROYE

CONSEIL COMMUNAL

Granges, le 7 avril 2026

Procès-verbal communal

Election du syndic

Législature 2026-2031

Le bureau électoral de la Commune de Valbroye :

- vu l'article 33 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droit politiques (LEDP)
- vu le dépôt régulier d'une seule candidature en vue de l'élection du syndic du 26 avril 2026,

PROCLAME

Monsieur **Christian COSENDAL**, né en 1967 et originaire de Valbroye, domicilié à l'Impasse de Verdairu 12 à 1523 Granges-près-Marnand, **élu tacitement syndic** de la commune de Valbroye pour la durée de la législature 2026-2031.

Conformément à la décision de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, l'élection du syndic prévue le dimanche 26 avril 2026 est annulée.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le Vice-Président

La Secrétaire

Joël Terrin

Claudia Léchaire

